



REDEN SOLAR pour RD PROJET 4
ZAC des Champs de Lescaze
47 310 ROQUEFORT

Marie-Charlotte DUMAS
Cheffe de projet
mc.dumas@reden.solar
06 31 59 69 73

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Bureau de l'Environnement
38 rue Réaumur – CS 7000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 01

La Rochelle, le 6 juin 2023,

Objet - Enquête publique relative au projet de parc photovoltaïque sur la commune de Guitinières
Affaire suivie par Marie-Christine BEGUE

Monsieur le Préfet,

Par la présente, nous vous informons approuver et prendre en compte les modalités énoncées ci-dessous permettant la levée des réserves émises par la commissaire-enquêtrice dans le cadre de l'enquête publique citée en objet.

Réserve n°1

Un soin particulier sera apporté à la préservation des enjeux du site, notamment sur la gestion adaptée prévue afin de maintenir des habitats favorables à la biodiversité sur les 4 hectares restants du site, ainsi que pour la préservation des espèces protégées.

Nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures suivantes notamment définies pour la préservation des espèces protégées. Elles sont détaillées et chiffrées dans l'étude d'impact environnemental.

En phase chantier

- Mise en place et gestion d'une parcelle de friche afin de maintenir un habitat semi-ouvert
- Gestion d'une parcelle de prairie de fauche atlantique afin de maintenir un habitat ouvert
- Evitement et balisage de la parcelle de prairie de fauche Atlantique et des stations de flore patrimoniale
- Evitement de l'habitat « Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes »
- Limiter la vitesse des engins et la pollution
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Absence de travaux nocturnes
- Mise en place d'un couvert végétal favorable à la biodiversité
- Adapter les travaux selon la phénologie des espèces protégées

En phase exploitation

- Absence d'utilisation de pesticides pour l'entretien de la végétation
- Mise en place d'un couvert végétal favorable à la biodiversité
- Absence d'éclairage du site en phase d'exploitation
- Mise en place d'une clôture perméable
- Mise en place d'une gestion adaptée de la végétation
- Entretien des modules photovoltaïques sans recours aux produits chimiques

Nous avons d'ores et déjà sécurisé la mise en place des mesures par la conclusion d'une promesse de régularisation d'un contrat d'obligation réelle environnementale sur les parcelles de friche et de prairie de fauche atlantique pour lesquelles la gestion prévue permettra de maintenir un habitat, respectivement, semi-ouvert et ouvert.

Réserve n° 2

Toutes les mesures d'évitement et de réduction mentionnées dans l'étude d'impact environnementale devront être respectées.

Nous nous engageons à la mise en œuvre de toutes les mesures énoncées dans l'étude d'impact environnementale et, afin de vérifier la bonne prise en compte des préconisations pour le milieu naturel, nous prévoyons un suivi environnemental du chantier et un suivi de la flore, de l'entomofaune et de l'avifaune nicheuse pendant la phase exploitation. Ces mesures de suivi sont également détaillées et chiffrées dans l'étude d'impact environnemental.

Restant disponible pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Marie-Charlotte Dumas

